

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente concernent toutes prestations facturées par ALAS TRADUCTION.

1 Chaque demande de traduction doit être accompagnée d'une commande ferme et définitive comportant le prix sur lequel les parties se sont accordées. Cette commande qui peut être le devis signé avec la mention bon pour accord devra nous parvenir signée par courrier traditionnel, électronique ou par fax, à défaut de laquelle nous nous réservons le droit de ne pas commencer le projet.

2 Les textes techniques seront accompagnés à toutes fins utiles de documents de référence fournis par le client et/ou de figures ou plans permettant une meilleure compréhension de ceux-ci.

3 Toute traduction requérant un niveau de précision plus élevé pourra faire l'objet d'une majoration de prix. De même pour toute traduction nécessitant un vocabulaire particulier. Le client sera tenu de fournir à ALAS TRADUCTION le glossaire correspondant dans les langues de départ et d'arrivée y compris pour les abréviations.

4 L'unité de décompte pour une traduction est le mot dans la langue cible, sauf accords particuliers contraires pris auparavant.

5 Tout travail annulé ou reporté par le client avant son achèvement sera facturé conformément au devis ou, en son absence, conformément aux tarifs en vigueur de ALAS TRADUCTION et aux coûts et débours encourus par ALAS TRADUCTION.

6 Sauf convention particulière, les factures s'entendent établies nettes, sans escompte et payables sous 30 jours ouvrables à réception des travaux.

7 Tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le client, à quelque titre que ce soit, et ce, sans mise en demeure préalable ni autre formalité. En outre, ALAS TRADUCTION en cas de non-observation de la date d'exigibilité de la facture, appliquera une pénalité de retard de 1,5 % par mois, dès le premier jour du mois de retard. Dans tous les cas, le client devra rembourser les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

8 En cas de retard de paiement, les commandes en cours seront suspendues.

9 En aucun cas, la société ALAS TRADUCTION ne peut être recherchée ni inquiétée, de même être rendue moralement ou matériellement responsable des réclamations motivées par des nuances de style. Notamment en matière publicitaire, il ne s'agit que de l'exécution d'une traduction et nous ne pouvons être tenus de rédiger un style publicitaire différent de celui du texte source. Notre responsabilité se limite au montant de la facture.

10 En cas de litige, quel qu'en soit le motif ou la cause, la responsabilité pécuniaire de ALAS TRADUCTION n'excédera jamais le montant de facturation de la traduction ou de la prestation.

11 Toute réclamation ne sera prise en considération que signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours calendaires après la livraison des travaux. Elle devra être accompagnée des documents originaux et des traductions contestées. Passé ce délai, il sera considéré que la traduction est correcte.

12 ALAS TRADUCTION s'efforce toujours d'effectuer, dans un style approprié, des traductions fidèles : mais la compréhension du texte d'origine et celle de sa traduction peuvent être différentes suivant leurs lecteurs respectifs. Aussi est-il essentiel que les traductions utilisées à des fins publicitaires ou promotionnelles soient contrôlées par l'agence, la filiale ou le correspondant du client dans le pays cible. Aucune responsabilité ne sera acceptée par ALAS TRADUCTION pour un manque d'impact publicitaire ou commercial ou pour les préjudices causés par une utilisation brute de la traduction remise.

13 En cas d'insatisfaction de la part du client, c'est-à-dire en cas de réclamation manifestée dans les délais préétablis, ALAS TRADUCTION s'engage, à ses frais, et dans un délai restreint à livrer une réédition de la traduction contestée. C'est sur cette dernière que reposera le jugement final de qualité du document, ALAS TRADUCTION reste toutefois le seul juge de la pertinence de telles contestations et de la décision du remboursement.

14 ALAS TRADUCTION ne pourra être tenue responsable de retards d'acheminement par fax, modem, email et autres moyens postaux ou terrestres, non contrôlés directement par ALAS TRADUCTION

15 En aucun cas, des défauts dans une partie de traduction ne peuvent remettre en question le travail tout entier. ALAS TRADUCTION se réserve le droit de procéder aux modifications.

16 Seuls les accords pris par écrit entre les parties seront à prendre en considération. A défaut d'accord entre les parties, seul le Tribunal de Commerce de Versailles sera compétent. En cas de non-paiement, toute représentation ou reproduction partielle ou intégrale de ladite traduction est illicite. ALAS TRADUCTION se réserve le droit de poursuivre sans attendre les "mauvais payeurs" au nom du traducteur, et d'exiger un dédommagement dérivant des droits d'auteur.

17 Le client garantit qu'il est le propriétaire des droits d'auteur des documents remis pour traduction, et/ou que le propriétaire des droits d'auteur lui a accordé l'autorisation d'en obtenir une traduction. Il dégage ALAS TRADUCTION, ses collaborateurs et ses agents de toute responsabilité pour une violation de droits d'auteur, de brevets ou de dessins et pour tous autres recours d'une tierce partie

18 Pour toutes contestations, il est fait attribution de compétence aux tribunaux de commerce de Versailles statuant en droit français nonobstant toutes stipulations contraires.